



COMMUNE DE FAOUG

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Echelle 1:5'000

-  zone du village A
-  zone du village B
-  zone de villas
-  zone de résidences
-  **zone de résidences secondaires**
-  zone artisanale
-  zone d'utilité publique
-  zone agricole
-  zone intermédiaire
-  zone de verdure
-  Aire forestière
-  **Plan d'extension cantonale N° 18**
-  Plan d'extension partiel "Es Rochettes"
-  Plan d'extension partiel "zones d'utilité publique, nautique et touristique"

Avenches, le 16 février 2007

Lac de Morat

